

Lyon, le 1 décembre 2020

AUDIO CONFERENCE Disi RAAB du 1^{er} décembre 2020

Le Disi a convié les organisations syndicales à participer à une audioconférence pour faire le point sur la situation sanitaire ainsi que sur l'organisation mise en place dans les différents Esi.

Le docteur Lagadou évoque l'absence de temps des médecins prévention. Ils sont très occupés en cette période de crise sanitaire, il rappelle aussi qu'il faut rester attentif aux gestes barrières.

Le virus est moins fréquent mais circule toujours.

Il faut rester vigilant sur la possibilité d'une 3eme vague.

Le DISI porte une très grande attention à la situation sanitaire et à la communication entretenue avec le médecin de prévention.

L'état des lieux à la Disi RAAB :

ESI de Dijon :

1 cas covid géré

équipements ok

23 agents viennent sur site 1 ou 2 jours par semaine

2 agents sont volontaires en présentiel

ESI de Lyon :

1 cas covid géré

équipements ok

62 agents en télétravail

68 agents présents (mission non télétravaillable)

présence de quelques agents volontaires sur le site pour ATP pro

affichage covid abîmé donc remplacé

cantine avec fréquentation raisonnable

La demande d'équipement faite par les agents a été livrée

ESI de Meyzieu:

L'installation d'une nouvelle machine de mise sous plis a engendré la présence de beaucoup de personnes sur le site aussi les consignes de sécurité ont été rappelées aux agents.

Rappel également à tous les agents des consignes de sécurité en cas d'attaque terroriste.

ESI de Nevers :

2 cas COVID qui sont revenus travailler après leur septaine
équipements ok

La quantité de travail reste la même

Sur 65 agents : 30 sont présents sur site, 7 en ASA, 28 en télétravail (2 agents télétravailleurs volontaires sont revenus un jour dans la semaine)

ESI de Grenoble :

pas de cas COVID ou cas contact

équipement ok

fort taux de télétravail grâce aux missions de développement

cantine fréquence possible 15 - 20 personnes

ESI de Clermont-Ferrand :

équipement ok

pas de cas COVID

58 personnes en télétravail

cantine aménagée 36 couverts maximum pour 50 repas servis par jour

Télétravail :

L'état d'urgence sanitaire ayant été décrété sur l'ensemble du territoire national, la mise en œuvre du dispositif exceptionnel de télétravail se poursuit dans le cadre du confinement instauré à partir du 30 octobre 2020. Un nouveau protocole définit les conditions de mise en œuvre de ce dispositif applicable dans un temps limite jusqu'à nouvel ordre. Il sera envoyé aux agents très prochainement. Le télétravail doit être la règle pour les agents dotés du matériel informatique nécessaire et qui sont en capacité de télétravailler. Le principe, pour assurer l'efficacité du confinement, est qu'il représente 5 jours par semaine. Toutefois, pour tenir compte des nécessités de service et de la nécessité d'animer le collectif de travail, des aménagements peuvent être apportés, notamment en ce qui concerne les équipes d'encadrement, et une présence sur site acceptée ponctuellement. Dans les services dont les missions ne sont pas intégralement télétravaillables, un roulement pourra être organisé entre les agents pour alterner télétravail et présentiel. Les personnes vulnérables, sur préconisation du médecin de prévention, doivent exercer leur activité à distance 5 jours par semaine sans aucune dérogation et faire l'objet d'un suivi attentif.

La direction annonce que ce protocole va permettre d'activer des demandes de convention par mail. Actuellement plusieurs conventions sont en cours, un seul exemplaire a été distribué afin que tous les agents aient la même. Il n'y aura pas de campagne en 2021, le dispositif reste ainsi jusqu'à la fin de cette crise sanitaire. Des discussions ont eu lieu avec les chefs d'établissements et les agents en télétravail. Il y a plus de souplesse sur les horaires de début et de fin de journée et sur les plages horaires. Il est demandé aux agents d'être joignables sur les plages qu'ils ont choisi et sur les plages fixes de l'établissement.

Les différentes demandes des organisations syndicales :

→ Demande d'une possibilité de faire revenir les télétravailleurs en souffrance 1 ou 2 jours par semaine, sachant que le site est totalement équipé pour respecter la distanciation entre les collègues.

Réponse : Le Disi est d'accord pour que les agents puissent revenir 1 ou 2 jours dans la semaine en respectant dans la distance nécessaire et bien évidemment les gestes barrières. Il porte une attention particulière à cette 3ème vague qui pourrait arriver par manque de vigilance.

Les agents doivent se rapprocher du chef de service pour équilibrer le planning et l'organisation.

→ Qui accorde la reprise du travail aux agent en arrêt maladie covid ? médecin ou chef ?

Réponse : Il faut rester vigilant avec les personnes vulnérables et que c'est selon la prescription du médecin.

→ Comment vont les collègues qui étaient en arrêt covid ?

Réponse : Sur 23 agents recensés lors de la dernière audio, Il n'y a plus qu'un seul agent en arrêt et il va bien.

Les 10 agents en ASA COVID sont des personnes vulnérables dont la mission n'est pas télétravaillable.

→ Faut-il changer de protocole si un télétravailleur ne vient pas les mêmes jours sur le site ?

Réponse : Si c'est occasionnel alors non ou si c'est pour une longue durée dans ce cas il faudra refaire un nouveau protocole.

→ SIRIHUS compte absent ceux qui sont en télétravail et son fonctionnement est loin de marcher correctement par rapport à la codification « COVID ».

Réponse : SIRIHUS n'a pas été créé pour ce genre de codification, la direction est consciente du problème.

→ Les poubelles à pédales ont-elles été livrées ?

Réponse : 40 poubelles ont été commandées sur le budget 2020.

L'équipe de la CFTC Disi RAAB reste à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Contact :

Leeroy Neau secrétaire départemental CFTC Disi RAAB

Sandra Périn référente CFTC Disi RAAB

sandraperincftc@gmail.com